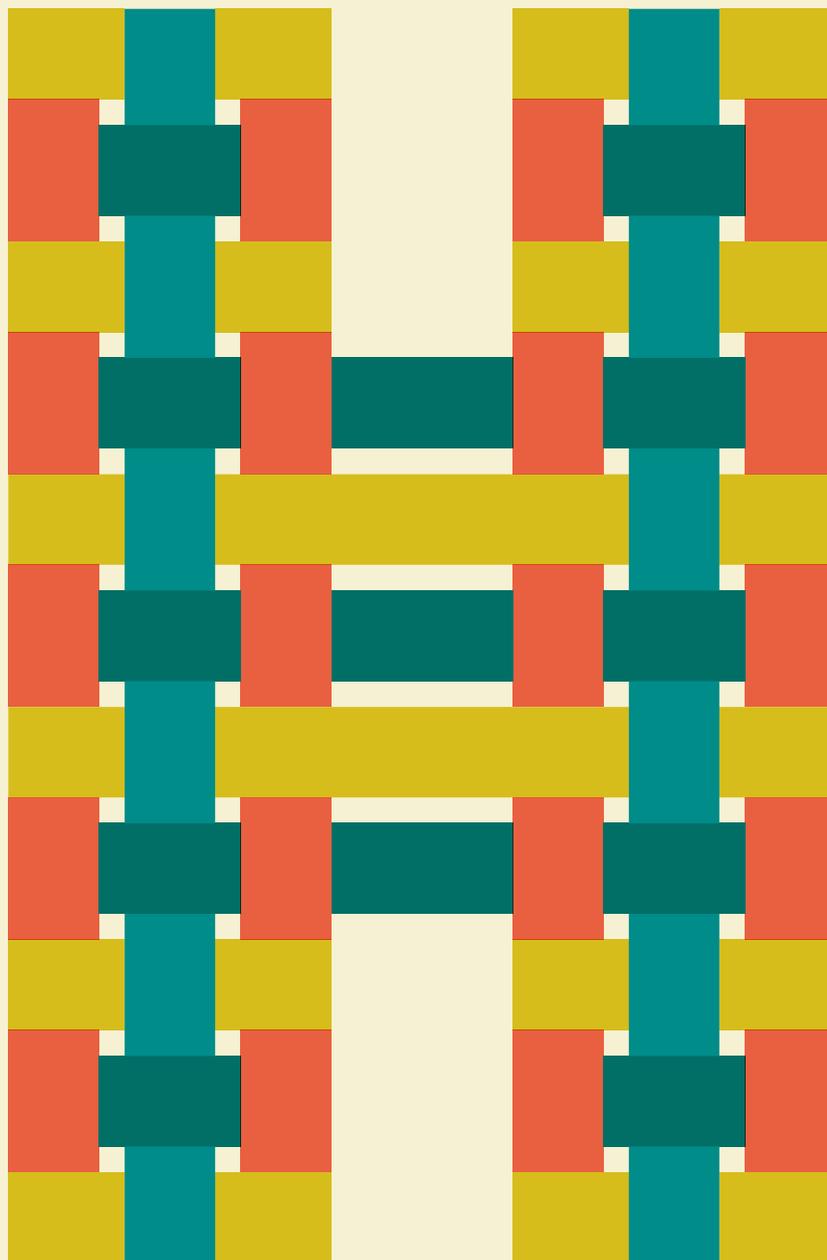


Document d'enregistrement universel 2020

EXTRAIT RSE
Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)



Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

2.5.3 BIODIVERSITÉ

Le maintien d'un cadre environnemental propice au développement des activités passe par le respect et la sauvegarde de la biodiversité. Selon le récent rapport « Living planet » du WWF, on observe un déclin très préoccupant des populations d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles à la surface du globe depuis 1970.

Hermès se mobilise pour la protection de la biodiversité dans sa sphère de responsabilité directe, dans sa sphère d'influence élargie, et par des engagements volontaires au-delà de sa sphère d'influence économique.

« La nature nous inspire depuis 1837. La protection de la biodiversité est une opportunité magnifique. Transmettre cette richesse aux générations futures nous oblige. C'est un combat du présent. » Axel Dumas, gérant d'Hermès.

POLITIQUE

Pour répondre aux enjeux actuels concernant la perte globale de biodiversité, Hermès s'est engagé de façon concrète avec une stratégie formalisée en 2018 et mise à jour en 2020 autour de quatre éléments structurants : former, collaborer, évaluer et agir. Hermès poursuit ses engagements biodiversité avec un plan à cinq ans. Il concerne ses activités en France (80 % de la production) et à l'international. Le sujet est supervisé par le Comité développement durable (deux membres du Comité exécutif) et sera piloté par un comité dédié.

Les quatre piliers retenus ont pour but de guider le groupe et ses métiers dans la mesure de l'empreinte biodiversité des chaînes de valeur, de coconstruire des actions correctives et positives, ou encore d'accompagner la montée en compétence de l'organisation. Ils intègrent des engagements précis qui décrivent des objectifs clairs et des horizons de temps dédiés.

Hermès a profité de la mise à jour de cette stratégie biodiversité pour renouveler son engagement individuel auprès du dispositif Act4Nature International. Celle-ci et les objectifs qui y sont attachés ont donc fait l'objet d'une validation par un comité de parties prenantes inhérentes à la gouvernance de cette alliance multipartites (entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales).

Les nouveaux engagements de la maison s'inscrivent dans la continuité des précédents et se définissent de la façon suivante :

- ♦ **Former** : il s'agit d'accroître les actions internes de sensibilisation à la biodiversité et de former sur les enjeux et la stratégie biodiversité.

Objectifs : former les directeurs généraux, experts et comités développement durable en 2021, étendre aux Comités de direction, collaborateurs des sites et filières en 2023, puis à tous les collaborateurs d'ici 2025.

- ♦ **Collaborer** : le groupe souhaite approfondir le partenariat déjà existant avec le WWF France pour des approvisionnements responsables et aussi avec d'autres ONG spécialisées. Cette approche est déterminante dans le développement de pratiques d'élevage responsables, notamment pour les cuirs exotiques où des partenariats plus spécifiques, tels que le soutien à l'ICFA, la SAOBC ou la RSPCA¹ (UK), sont utiles pour approfondir de nouvelles recherches scientifiques et soutenir l'élevage responsable. Plus généralement, il souhaite aussi étendre ses collaborations avec des parties prenantes expertes de ces sujets.

Objectifs : poursuivre les travaux avec ces organisations reconnues d'ici 2023.

- ♦ **Evaluer** : Hermès souhaite construire une matrice d'analyse d'impacts robuste fondée sur la cartographie des chaînes de valeur. La mesure de l'empreinte biodiversité du groupe selon les cinq pressions de l'IPBES² en sera la résultante.

Objectifs : mesurer l'empreinte biodiversité, notamment des principales chaînes d'approvisionnement (cuir, soie, cachemire, bois, coton) d'ici 2025 avec le WWF France et la CDC Biodiversité par l'approche GBS. Intégration des enjeux identifiés dans les outils de reporting d'ici 2025.

- ♦ **Agir** : des plans d'actions proportionnels au niveau d'impact sur tous les sites et filières matières premières devront être réalisés et soutenir le développement des *Science Based Targets*. En parallèle, le groupe s'engage à poursuivre ses actions positives engagées au-delà de sa sphère de responsabilité directe.

Objectifs : certifier 100 % de la filière autruche d'ici 2022. Établir des plans d'action pour 100 % des sites à « plus faible impact » d'ici 2023, pour ceux à « fort impact » et pour ses principales filières d'approvisionnement d'ici 2025. En complément, réinvestir dans le fonds Livelihoods et sur des projets biodiversité via la Fondation d'entreprise (quatre projets dédiés d'ici 2023).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

Les quatre piliers ont pour but de guider le groupe et ses métiers dans la mesure d'empreinte biodiversité des chaînes de valeur, de coconstruire des actions correctives et positives, ou encore d'accompagner la montée en compétence de l'organisation. Ces axes intègrent des engagements précis qui décrivent des objectifs clairs et des horizons de temps dédiés. Ils se développent comme suit :

2.5.3.1 METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE FORMATION POUR LES COLLABORATEURS

Dans le cadre de son objectif de formation des collaborateurs aux enjeux biodiversité et de la dépendance des activités du groupe à de nombreux services écosystémiques, un premier séminaire dédié, intégralement digital, a été organisé à la fin de l'année 2020. Co-animé par le WWF France, ce séminaire avait pour objectifs de rappeler le constat scientifique issu du dernier rapport de l'IPBES, de présenter les cinq grandes pressions que les activités humaines exercent sur la nature, de communiquer le positionnement de la maison et ses objectifs, pour enfin expliciter les détails de la première mesure d'empreinte biodiversité au travers de l'outil GBS de la CDC biodiversité actuellement en progression.

Cette formation aura permis la sensibilisation de plus d'une centaine de cadre.

De plus, pour poursuivre l'effort et renforcer l'intégration des enjeux de la biodiversité dans le parcours et le quotidien de tous les collaborateurs, un module d'*e-learning* dédié a été développé en mode coopératif avec des collaborateurs de la maison provenant de différents horizons, qui sera déployé dès le premier trimestre 2021.

Dans le cadre du *Fashion Pact*, des membres du comité opérationnel développement durable du groupe ont suivi des formations organisées par Conservation International (CI) sur la biodiversité.

En complément, des formations spécifiques ont été organisées pour un groupe de travail composé d'experts internes dans le cadre du projet de cartographie des enjeux biodiversité menés en 2020 selon la méthodologie GBS avec le WWF et la CDC Biodiversité.

2.5.3.2 TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Hermès souhaite s'entourer des meilleures compétences pour progresser dans le domaine de la biodiversité.

1. Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals

2. Intergovernmental science policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

L'accord de partenariat avec le WWF France, signé depuis mai 2016, a été renouvelé en 2020. L'objectif est de travailler conjointement à la préservation des écosystèmes en analysant les interactions avec les chaînes d'approvisionnement du groupe. Ce partenariat s'exprime notamment à travers les axes suivants :

- ♦ l'évaluation des principaux enjeux environnementaux des filières d'approvisionnement (diagnostic, plans d'action). À ce titre, les filières crocodiliens, cachemire, bois & papier, cuirs de bovins (Europe) ;
- ♦ un travail spécifique sur les enjeux liés au risque hydrique grâce à l'outil d'évaluation de l'empreinte eau douce du WWF : le *Water Risk Filter* ;
- ♦ un travail innovant sur la mesure globale de son empreinte biodiversité, en collaboration avec la CDC Biodiversité.

En parallèle, la Fondation d'entreprise Hermès a également renouvelé son partenariat avec WWF France pour la préservation du patrimoine naturel et des écosystèmes, en soutenant la réduction de la criminalité liée aux espèces sauvages, quatrième activité criminelle transnationale au monde, et de futurs projets de protection.

Le groupe a également poursuivi ses travaux très opérationnels avec des ONG de terrain impliquées sur la protection de la biodiversité : en Afrique du Sud, avec la SAOBC, sur le sujet des autruches mais aussi des écosystèmes locaux (eau) ; avec l'ICFA pour les crocodiliens, avec l'ONG anglaise RSPCA sur les sujets de bien-être animal.

Enfin, Hermès a mené en 2020 des études spécifiques avec des organisations experts, comme la CISL (*Cambridge Institute for Sustainability Leadership*).

2.5.3.3 DIAGNOSTIQUER LES IMPACTS SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

La mesure de l'empreinte biodiversité Hermès est actuellement en cours d'évaluation grâce à l'outil *Global Biodiversity Score* porté par CDC biodiversité (filiale de la Caisse des dépôts), mis en œuvre avec l'appui du WWF France. Le choix de cet outil a été motivé par la variabilité des données possibles d'entrée, la traduction de l'impact en pressions IPBES et la comparabilité rendue possible par une méthodologie unique. Au total, 96 % du chiffre d'affaires d'Hermès devrait être couvert par cette analyse, mesurant les impacts de l'ensemble des métiers de la maison sur la biodiversité selon un indicateur unique (MSA m²). La MSA (Abondance moyenne spécifique) est un indicateur qui évalue l'intégrité des écosystèmes. L'analyse est menée en analysant l'impact des différentes composantes de l'activité économique sur ces écosystèmes selon les pressions de l'IPBES :

- ♦ utilisation des sols, fragmentation, empiètement, dépôt d'azote atmosphérique, changement climatique, perturbation hydrologique, conversion des zones humides, émissions de nutriments et changement d'affectation des sols dans le bassin versant. Elle repose sur l'utilisation de la base de données Globio, et permet de calculer des impacts statiques ou dynamiques, sur des scopes 1 et 2 (activités en propre) comme 3 (chaînes d'approvisionnement externe) ;

1. Cette dernière pression n'est pas étudiée à ce stade par Hermès.

- ♦ l'étude doit être finalisée courant 2021. À ce jour, peu d'entreprises mettent en œuvre un tel état des lieux exhaustif, ce qui positionne la maison parmi les pionniers en la matière. À terme, cette empreinte constituera le socle de réflexion des futurs plans d'actions, hiérarchisés selon ces analyses. Il sera mis à jour régulièrement.

Démarche Global Biodiversity Score (GBS)

En amont de la COP 15 de la Convention sur la biodiversité prévue en 2021, Hermès confirme son engagement en faveur de l'intégration de la biodiversité dans sa stratégie globale à travers une collaboration tripartite innovante avec le WWF France et CDC Biodiversité. Hermès est accompagné depuis 2020 par le WWF France dans l'évaluation de l'empreinte de ses activités sur la biodiversité grâce à l'outil *Global Biodiversity Score* (GBS) développé par CDC Biodiversité. Ce travail s'inscrit notamment dans le cadre du plan à cinq ans sur les engagements biodiversité d'Hermès International qui ont été reconnus par l'initiative Act4nature international en 2020.

La nature est en crise et l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), plateforme équivalente au GIEC pour la biodiversité, a identifié cinq grandes pressions qui contribuent à la perte de biodiversité : les changements d'usage des sols et des océans, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions, et les espèces invasives¹.

L'évaluation de l'empreinte biodiversité du groupe Hermès menée avec l'outil GBS couvre plusieurs de ces pressions et permet d'étudier les impacts occasionnés par l'entreprise sur une grande partie de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire dans son périmètre d'opérations directes et ses fournisseurs, qui comprend notamment l'approvisionnement en matières premières. Cette évaluation permet à Hermès d'avoir une vue d'ensemble des principaux impacts du groupe Hermès sur sa chaîne de valeur et ce pour la majorité des métiers du groupe, et d'orienter la stratégie biodiversité afin de fixer les objectifs et les actions prioritaires à mener.

L'analyse préliminaire de l'empreinte du groupe (96 % de son activité) montre que la majorité de l'empreinte est liée à l'amont de sa chaîne de valeur. Les principales pressions pour la biodiversité terrestre sont notamment liées à l'occupation des sols (cultures, élevages) pour l'empreinte statique et aux émissions de gaz à effet de serre (scope 3 liées aux fournisseurs) pour l'empreinte dynamique. Hermès et ses partenaires poursuivront en 2021 l'analyse de ces résultats.

2.5.3.3.1 Nuisances sonores et olfactives

De nombreux équipements sont renouvelés chaque année pour améliorer les dispositifs de traitement des rejets dans l'eau et l'air, afin de respecter toutes les réglementations applicables. De la même manière, des mesures de bruit sont réalisées régulièrement autour des quelques sites qui peuvent être concernés pour vérifier qu'ils respectent bien les normes auxquelles ils sont soumis.

Cristallerie

Un programme de surveillance environnementale autour de la Manufacture, co-construit avec les autorités locales, est mis en œuvre chaque année depuis 2018. Les résultats obtenus durant ces campagnes de mesure reflètent ceux observés aux différents points de rejets aqueux et atmosphériques et ont mis en évidence la conformité de l'activité de la manufacture vis-à-vis de son environnement direct.

Tanneries

De nombreux investissements ont été réalisés au cours des dernières années afin de réduire les éventuelles nuisances olfactives sur les sites. À titre d'exemple, la mise en place d'une nouvelle filière de traitement des boues en 2019 aux tanneries du Puy, la création de colonnes de lavage des gaz à la tannerie d'Annonay en 2018 ou la couverture de divers bassins de traitements des eaux sur les stations d'épurations. La mise en œuvre de ces mesures compensatoires fait systématiquement l'objet d'une communication aux services de l'État, mairie et Dreal (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), ainsi qu'aux riverains.

Aucune plainte pour nuisance olfactive n'a été reçue en 2020. Enfin, lorsque la réglementation l'impose, les tanneries peuvent être amenées à réaliser des mesures de bruit en limite de propriété. Les dernières mesures réalisées n'ont pas mis en évidence de dépassement des seuils applicables.

Textile

Autour de l'atelier provisoire de découpe laser des textiles Holding Textile Hermès, une odeur de brûlé peut parfois être perçue. Les équipes travaux neufs se sont donc mobilisées afin d'identifier un moyen de traitement, la solution adaptée consistant à installer un filtre à charbon actif. Cette solution impose cependant un air rejeté propre, sans poussières, sans fils et sans résidus de coupe. Cela nécessite donc un prétraitement en amont par des filtres et extracteurs. Ce prétraitement a été testé en fin d'année afin de vérifier son bon fonctionnement, avant de déployer la solution globale lors de l'installation des machines de coupe dans les nouveaux bâtiments logistiques fin 2021.

Beyrand

Chez Beyrand, l'évaluation de l'impact acoustique du site vis-à-vis du voisinage, dans le cadre des contrôles périodiques réglementaires de la rubrique ICPE 2940-2-b, a mis en évidence des ponctuels dépassements d'émergences sonores sur plusieurs points de mesure, en diurne comme en nocturne. Une étude sera réalisée en 2021 pour déterminer la source de ces dépassements et trouver des solutions pour revenir en dessous des valeurs réglementaires.

J3L

Quatre des six sites exploités sont soumis à des mesures périodiques concernant les émissions sonores en limite de propriété. Un des sites, installé en zone résidentielle, réalise la mesure annuellement (au lieu de la fréquence réglementaire triennale) afin de s'assurer de l'absence de dérive pouvant impacter le voisinage.

Un programme, engagé en 2016 et désormais bouclé, de remplacement de la centrale d'aspiration sur les postes de polissage au profit de postes

autonomes a démontré son efficacité sur les mesures environnementales ainsi que sur les expositions des collaborateurs au sein des ateliers. À ce jour, tous les sites sont conformes sur ce point.

L'exploitation des six sites de production de pièces métalliques ne génère aucune gêne olfactive pour l'environnement.

2.5.3.3.2 Changement d'usage des terres

L'activité industrielle du groupe ne participe pas à l'artificialisation des sols, compte tenu de la faible surface occupée par ses sites et du taux faible de changement d'affectation des sols que peuvent occasionner les élevages de bovins et d'ovins en Europe, où sont situées les sources d'approvisionnement en peaux brutes. Pour toute nouvelle implantation de site industriel, une étude d'impact est réalisée, intégrant les enjeux liés à la faune, à la flore et à la préservation des milieux naturels.

2.5.3.3.3 Gestion de l'eau (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.5.2.1)

En 2019, le groupe a initié une démarche de meilleure connaissance de son empreinte eau dans l'ensemble de ses sites et ceux de ses fournisseurs (75 sites). Dans le cadre de cette étude, les impacts éventuels sur la biodiversité seront pris en compte et analysés.

2.5.3.4 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DANS LES MÉTIERS, FILIÈRES ET SITES

Le groupe Hermès poursuit avec les partenaires auprès desquels il s'approvisionne en matières naturelles, un travail constructif qui intègre la protection de la biodiversité. Le groupe collabore dans ce cadre avec des ONG internationales, selon les contextes, afin de mieux évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui le concernent et les impacts sur sa chaîne d'approvisionnement.

Les sites de production, par leur implantation en milieu rural, sont impliqués dans de nombreuses démarches en faveur de la biodiversité.

Cuir

Afin d'intégrer la sauvegarde de la biodiversité dès la réflexion autour de l'implantation des futures maroquineries, un guide recensant les bonnes pratiques a été rédigé en 2020. Les principes suivants ont été retenus : à l'échelle parcellaire, les actions se traduisent par la mise en place d'une gestion écologique des espaces verts. À l'échelle paysagère, il s'agit de favoriser la connectivité écologique des sites avec leur milieu environnant. Le référentiel de construction durable utilisé lors de chaque nouveau projet d'implantation s'est donc enrichi et permettra désormais aux architectes et paysagistes d'intégrer au mieux cette dimension dans leurs projets.

Au sein des maroquineries existantes, où de nombreuses actions ont déjà été menées, il a été décidé de structurer la démarche tout en conservant la diversité des réponses apportées. Une première étape dans l'objectivation de la prise en compte de la biodiversité a eu lieu en fin d'année 2020. Tous les sites ont été audités selon une grille construite à partir de ce nouveau guide, ce qui va les aider à définir, courant 2021, les actions prioritaires à mener.

Par ailleurs, à titre expérimental, 15 indicateurs fondés sur les cinq facteurs d'érosion définis par l'IPBES ont été sélectionnés : ils ont pour vocation de mesurer la pression sur la biodiversité, c'est-à-dire à la fois l'impact des activités sur les sites, l'état de l'environnement qui en résulte et les réponses ou actions correctives mises en place. À partir de 2021, ces indicateurs seront suivis dans chaque maroquinerie.

Les actions pilotes menées par le métier cuir ont vocation à être étendues à l'ensemble des sites de production en France, permettant d'atteindre l'objectif 2030 de 100 % des sites impliqués dans des actions biodiversité.

Textile

Etude sur la soie avec l'université de Cambridge

La soie est une ressource essentielle pour Hermès et sa production est le reflet des valeurs de durabilité et d'éthique de la maison. Elle est une matière renouvelable et biodégradable. Sa production utilise moins d'eau, de produits chimiques et d'énergie que la production de la plupart des autres fibres, dont le coton et les synthétiques.

Depuis des décennies, Hermès s'approvisionne en soie grâce à un partenariat local, et auprès de petits exploitants de l'État du Paraná, dans la région de la forêt atlantique du Brésil, haut lieu de la biodiversité mondiale. Ce partenaire vise à travailler en harmonie avec la nature grâce à un système de production reposant sur une agriculture de faible intensité, régénérative et circulaire. Selon une étude récente de l'Intersoie (Union des producteurs de soie), l'empreinte carbone de la soie brésilienne est inférieure de 30 % à celle de la soie chinoise.

En 2020, Hermès a commencé à travailler avec l'*Institute for Sustainability Leadership* (CISL) de l'Université de Cambridge, leader dans le domaine de la biodiversité, pour une étude menée qui confirme la valeur écologique de l'approche du partenaire local d'Hermès et identifie des actions qui pourraient accroître encore les vertus de ce système.

« Nous considérons que la production de soie d'Hermès au Brésil peut être célébrée pour ses bénéfices positifs à l'environnement »

La croissance des vers à soie est exclusivement fondée sur un régime alimentaire à base de feuilles de mûrier. Les plantations de mûriers séquestrent le carbone, préviennent l'érosion et contribuent à la régénération des sols. La culture du mûrier emploie beaucoup moins de produits agrochimiques que celles des terres agricoles environnantes où l'on cultive le soja et la canne à sucre. Le partenaire Hermès soutient la recherche sur l'emploi raisonné des pesticides et s'engage positivement dans un dialogue local pour réduire leur utilisation dans d'autres cultures voisines plus intensément gérées, car ils sont nuisibles aux vers à soie. La réduction des produits agrochimiques dans l'environnement est potentiellement bénéfique à l'industrie de la soie, mais également à la biodiversité locale, en particulier les pollinisateurs et la faune du sol.

Les déchets issus de la culture des mûriers et de l'élevage des vers à soie sont en grande partie recyclés localement. Chaque partie du

cocon ainsi que les autres co-produits de l'industrie trouvent de multiples utilisations, de la nourriture pour poissons au tissu. Une telle circularité réduit la demande de matières premières, ce qui permet de laisser plus d'espaces non cultivés où peut se développer la biodiversité.

L'approvisionnement en soie d'Hermès contribue au développement de matériaux à faible impact environnemental. Plus largement, il s'inscrit dans sa stratégie globale pour la biodiversité, formalisée auprès d'Act4Nature International.

2

En France, sur le site d'ITH, deux ruches sont installées depuis avril 2019. La récolte de miel 2020 s'est avérée très productive : 46 kg ont été récoltés soit le double de l'année dernière. La moitié de cette récolte a été distribuée aux salariés, l'autre moitié a été vendue en fin d'année au profit du Téléthon. Ces bonnes collectes sont liées à la pratique du fauchage raisonné des zones vertes, qui représentent 40 % de la superficie du site, et à l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

La semaine du développement durable a eu lieu dans la filière du 29 juin au 3 juillet, sous un format entièrement numérique, avec la diffusion d'interviews de collaborateurs impliqués dans des projets développement durable, des partages d'astuces écoresponsables par des salariés et des vidéos autour des enjeux de la filière.

Fermes

Les animaux élevés dans les fermes sont très majoritairement issus de prélèvements d'œufs dans le milieu naturel, selon des quotas définis annuellement par les autorités locales. Plusieurs acteurs garantissent le bon fonctionnement de l'industrie de l'élevage en Australie et aux États-Unis, en particulier les gouvernements locaux et leurs départements en charge de la protection de la nature, les propriétaires terriens, les chasseurs ainsi que les collecteurs d'œufs et les incubateurs auxquels les fermes d'élevage achètent les œufs ou les nouveau-nés.

À ce titre, les revenus réalisés par les propriétaires terriens grâce à la collecte des œufs contribuent à l'entretien de ces zones, et donc au maintien de la biodiversité dans ces espaces naturels. Par ailleurs, les bagnes CITES, dont l'usage est rendu obligatoire par la convention de Washington, et les permis de collecte des œufs génèrent des bénéfices pour les autorités locales (comme le *Fish and Wildlife* aux États-Unis, ou le Département de l'environnement et des ressources naturelles du territoire du nord en Australie). Ces ressources sont consacrées ensuite au fonctionnement des services impliqués dans la gestion des programmes de conservation des espèces, au suivi des populations d'animaux dans le milieu naturel, au contrôle du respect des exigences réglementaires et aux programmes de recherche sur les crocodiliens.

De plus, des actions spécifiques sont décidées au niveau local. C'est le cas notamment en Louisiane, où les fermiers doivent réintroduire dans le milieu naturel au minimum 10 % des alligators – en bonne santé et ayant atteint une taille minimum – élevés sur leur ferme. Cette réintroduction est réalisée dans des zones définies par les autorités locales et sous leur contrôle. L'élevage de l'alligator, fortement réorganisé à la faveur de la mise en place de la convention de Washington, a contribué d'une part à la sauvegarde de l'espèce et à son développement sans précédent dans

les zones considérées, et d'autre part, par effet induit, à la protection et à l'entretien des zones humides (le « marsh ») où ces animaux vivent et se reproduisent. Selon le *Fish & Wildlife* américain, une surface de 1,2 million d'hectares de zones humides est ainsi mieux entretenue. L'objectif est de continuer à soutenir les fermiers dans leur développement, et pérenniser ainsi ces effets.

Les sites de production, par leur activité et leur localisation, jouent donc un rôle clé dans la préservation des espèces, la protection de la biodiversité et l'économie locale. À ce titre, ils bénéficient d'un ancrage local fort, grâce notamment aux relations avec les différentes autorités en charge de la protection de la nature, les collecteurs d'œufs et les propriétaires terriens.

Immobilier

En 2018, l'engagement pris par le groupe Hermès au travers du pacte Act4Nature et les initiatives pour la préservation de la biodiversité sont intégrés dans les nouveaux projets immobiliers en retenant au mieux les critères et les objectifs suivants :

- ◆ la part de végétalisation du site conservée après les travaux : > 70 % ;
- ◆ la part du traitement des eaux usées par phytoremédiation, si applicable : > 80 % ;
- ◆ la part de toiture végétalisée du bâtiment : > 60 % de la surface disponible ;
- ◆ le nombre d'actions locales en faveur de la biodiversité : plus de deux par site et par an ;
- ◆ la part des espaces extérieurs dans l'ombre au solstice d'hiver : < 30 %.

Le 1^{er} octobre 2020, le groupe Hermès a réaffirmé ses engagements biodiversité auprès du dispositif Act4Nature International avec un nouveau plan à cinq ans, tout en conservant ses objectifs.

En 2020, les aménagements extérieurs de la nouvelle maroquinerie de Montereau, ont permis de maintenir 100 % la part de végétalisation existante du site et de multiplier les actions d'aménagement extérieurs pour préserver la biodiversité telles que la création de noues végétalisées, de strates herbacées alternées de strates arborées ou l'utilisation de matériaux de revêtement perméables sur les voiries.

En 2020, le site de la nouvelle maroquinerie de Guyenne à St-Vincent-de-Paul (Bordeaux) a bénéficié de la création d'un verger et d'un potager ainsi que de biophilie dans les espaces d'accueil du hall d'entrée.

Cristallerie : jardins filtrants de Saint-Louis

La préservation des ressources naturelles est inscrite dans l'ADN de la maison et notamment l'eau, dont la présence a conditionné l'installation en 1586 de ce qui deviendra la cristallerie Saint-Louis. Aujourd'hui, la manufacture se situe au cœur d'un territoire d'exception reconnu depuis 1989 réserve de Biosphère transfrontalière par l'Unesco. Dans sa démarche de respect de la biodiversité, la Manufacture a intégré en 2015 une solution novatrice d'épuration naturelle des eaux par phyto-restauration : « les jardins de Saint-Louis ». Au sein d'un écrin de verdure, cette installation de traitement des eaux est composée de filtres végétaux et minéraux, harmonieusement intégrés dans une zone humide. Ne nécessitant aucun apport en énergie ni en produits chimiques, ce dispositif assure une épuration optimale des eaux et sa performance est supérieure à celle d'une installation physico-chimique traditionnelle.

Depuis peu, le site hébergeant « les jardins de Saint-Louis » est accessible au public, sensibilisant ainsi les visiteurs à cette démarche écologique vertueuse. Durant leur découverte, ils peuvent également apprécier la présence de bovins Highland Cattle utilisés pour l'éco-pâturage, parfaite alternative à la mécanisation de l'entretien des vallées et milieux humides. Combiné au musée de la cristallerie, ce jardin contribue à l'attractivité touristique de la région.

À terme, Saint-Louis a l'ambition d'améliorer son installation en réutilisant l'eau épurée au sein de ses ateliers, réduisant encore davantage son empreinte environnementale.

2.5.3.5 CONTRIBUER À DES ACTIONS POSITIVES HORS DE LA SPHÈRE DE RESPONSABILITÉ D'HERMÈS

Entreprise responsable, Hermès prend en charge volontairement des sujets liés à la biodiversité, au-delà de ses activités.

La Fondation d'entreprise Hermès contribue à de nombreux projets liés à la biodiversité et poursuit son action dans ce domaine. Elle soutient par exemple un projet de grande ampleur en Afrique, en partenariat avec le WWF France : *Traffic/AfricaTwix*. Ce projet a pour objectif d'améliorer la lutte contre le braconnage, le trafic et le commerce illégal d'espèces protégées en Afrique, à travers la mise en place d'outils informatiques de dialogue entre les différentes autorités des pays concernés. La Fondation continuera à appuyer ce projet. Depuis 2019, la Fondation s'est engagée encore davantage sur le sujet, en soutenant un programme du Muséum d'histoire naturelle *Vigie Nature*¹, qui vise à permettre à des écoliers de participer au recensement de la biodiversité des campagnes ; et un soutien à l'ONG « L'Atelier paysan » qui, par son approche agroécologique, pose les bases d'un développement agricole plus respectueux de la biodiversité.

1. <https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/projet/vigie-nature-ecole>

Livelihoods

Hermès est actionnaire depuis 2012 du fonds Livelihoods qui vise à améliorer durablement les conditions de vie de communautés défavorisées en développant des projets à très large échelle et ayant un réel impact sur le changement climatique, comme détaillé au § 2.5.2 « *Changement climatique* ».

Les investissements sont réalisés dans trois types de projets (écosystèmes, agroforesterie, énergie), en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le fonds réunit 10 partenaires autour de ces

projets, pour une période de 20 ans. Au total, le compartiment LCF1 du fonds Livelihoods va contribuer à la replantation de **130 millions d'arbres, dont 18 000 ha de mangrove (Casamance, delta du Gange, Sumatra) et 34 000 ha en agroforesterie (Andhra Pradesh, Guatemala, Kenya) avec des effets majeurs sur la biodiversité locale.** Hermès poursuit son engagement dans le fonds Livelihoods sur les projets actuels, mais aussi à travers la création d'un nouveau fonds encore plus ambitieux, LCF2, initié en décembre 2017, et dont les effets sur la biodiversité seront également significatifs, probablement le double de ceux du fonds LCF1.

Act4Nature International

Hermès a saisi l'opportunité de la mise à jour de ses engagements biodiversité plus ambitieux en 2020 pour renouveler son engagement individuel de 2018 auprès du dispositif Act4Nature International. Ces objectifs ont fait l'objet d'une validation par l'ensemble des parties prenantes inhérentes à la gouvernance de cette alliance multipartites (entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales).

Pour mémoire, Hermès avait rejoint en 2018 le projet français Act4Nature auprès de 64 acteurs de l'économie française, confirmant ainsi son engagement en faveur de l'intégration de la biodiversité dans

sa stratégie globale de développement, et contribuant également aux objectifs fixés par la communauté internationale sur la biodiversité. Act4Nature est une initiative lancée par EpE (entreprises pour l'environnement) et de nombreux partenaires. Elle a pour objectif de mobiliser les entreprises pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité, à la fois sur des engagements communs fixés par des associations et institutions scientifiques, et sur des engagements individuels spécifiques à chaque partenaire.

L'engagement commun (somme de 10 engagements) vise à intégrer la question de la biodiversité dans toutes les activités, de la gouvernance et de la stratégie aux opérations les plus concrètes, à la légitimer auprès des collaborateurs et parties prenantes de l'entreprise de façon à susciter et encourager des actions spontanées et diffuses ;

L'engagement individuel est défini par chaque entreprise et propre à ses activités. Cet engagement a vocation à évoluer régulièrement, car Act4Nature se veut une démarche de progrès continu.

En 2020, Act4Nature est devenu « Act4Nature International », qui conserve les caractéristiques de l'engagement volontaire de la première initiative mais renforce les modalités d'engagement exigée pour les entreprises et rejoint l'initiative mondiale « Business for Nature ». Les engagements d'Hermès sont décrits au paragraphe « stratégie » de cette section.

Fashion Pact

Dans le cadre du *Fashion Pact*, Hermès s'est engagée au sein d'une coalition dont l'un des objectifs est de soutenir le développement de *Science Based Targets* pour la biodiversité et de contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes et la protection des espèces. En participant à cette coalition, le groupe s'inscrit dans un objectif qui va au-delà de ses opérations et contribue à l'alignement d'un secteur vis-à-vis d'objectifs globaux.

Un engagement durable dans le fonds carbone Livelihoods

La maison s'est réengagée pour 20 ans auprès du fonds Livelihoods, dont il est partenaire depuis 2012, avec pour objectif de réduire les émissions de carbone grâce à des actions concrètes d'amélioration du quotidien des communautés rurales en Inde, au Guatemala, en Indonésie, au Pérou, au Kenya, au Sénégal et au Burkina Faso. Dans ce dernier pays, la construction de fours « trois pierres » illustre la façon dont des solutions simples et reproductibles à grande échelle peuvent être mises en place, avec des effets immédiatement mesurables sur la qualité de vie des populations et les émissions de CO₂. Dans le village de Kongussi,



l'association Tiipaalga enseigne aux femmes comment construire ces fours écologiques, à la fois économes en bois et peu polluants. En contrepartie de tels projets, les entreprises contributrices, dont Hermès, reçoivent des « crédits » carbone à « forte valeur sociale », qui compensent en partie leurs propres émissions. En six ans, les neuf projets de Livelihoods ont bénéficié à un million de personnes en Afrique, Asie et Amérique latine, et 130 millions d'arbres ont été plantés. À travers le dispositif Livelihoods, Hermès vise un impact positif sur la qualité de vie des communautés rurales et une neutralisation de ses émissions de carbone dans la durée.

2.5.4 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU

Les engagements environnementaux d'Hermès contribuent aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

**N° 3 : Bonne santé et bien-être**

- ◆ 3.9 « Réduire les impacts de l'activité sur la santé dus à la pollution »

Hermès opère dans des pays où les réglementations sont très exigeantes sur ce sujet. Le groupe poursuit l'amélioration des processus de production ainsi que la gestion des déchets et rejets, pour renforcer la gestion des risques sur la santé, y compris éventuellement venant de ses produits.

**N° 6 : Eau propre et assainissement**

- ◆ 6.3 « Améliorer la qualité de l'eau »

La maîtrise des consommations d'eau et la gestion des effluents sont des enjeux forts sur lesquels le groupe et tous les métiers (tanneries, cristal, textile...) travaillent activement. Hermès obtient des résultats substantiels, depuis 2002 la consommation d'eau est passée de 458 à 91 m³ par million d'euros de CA, elle a été divisée par cinq. Elle s'améliore aussi par la mise en place des meilleurs dispositifs techniques.

- ◆ 6.4 « Augmenter l'utilisation rationnelle des ressources en eau »

Les principaux métiers concernés (textile, tanneries, cristal) sont implantés dans des zones à faible stress hydrique. L'amélioration des rejets est un sujet suivi avec attention, dans le cadre de la réglementation européenne ou américaine, très exigeantes. Une étude a été initiée en 2019 avec le WWF sur le sujet (*Water Risk Filter*).

- ◆ 6.6 « Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, à l'exemple des zones humides »

Le groupe participe au projet Livelihoods, qui contribue à la restauration de zones humides côtières au total sur près de 18 000 ha (Casamance, Sundarbans, Sumatra). Par ailleurs, le développement de l'industrie du fermage des alligators dans les 20 dernières années aux États-Unis, auquel le groupe contribue, encourage la préservation de l'habitat naturel de ces animaux et par voie de conséquence, la protection des zones humides en Louisiane et en Floride. Au sein des Tanneries et des sites du pôle Textile, pour lesquels l'eau est une ressource précieuse, la maison met en marche des actions portant sur les économies d'eau qui entraînent une consommation décroissante.

**N° 7 : Énergie propre et d'un coût abordable**

- ◆ 7.2 « Accroître la part des énergies renouvelables »

En France, 100 % de l'électricité consommée est d'origine verte (hydraulique, photovoltaïque ou éolienne). Au niveau mondial, le groupe s'approvisionne à 82,4 % en électricité verte en 2020. Par ailleurs, le groupe met en place des dispositifs d'énergie renouvelable (chaudières à bois sur les sites de production, panneaux photovoltaïques sur les sites en France, aux États-Unis et en Australie).

- ◆ 7.3 « Améliorer l'efficacité énergétique »

La maison travaille à décarboniser l'ensemble de ses consommations d'énergie. Dans ce cadre, le référentiel immobilier intègre cette notion dans tout nouveau projet. Les maroquineriers comme la Maroquinerie de Guyenne ou de Montereau ont recours aux énergies renouvelables. Dans le domaine industriel, le découplage des consommations et de la croissance se poursuit. Enfin, les magasins du monde entier sont équipés à 80 % de LED, avec en perspective l'objectif d'atteindre 100 % en 2023.

**N° 8 : Travail décent et croissance économique**

- ◆ 8.4 « Découpler consommations et croissance »

La poursuite des travaux menés permet de découpler la croissance et la consommation d'énergie (divisée par trois) et d'eau (divisée par cinq) depuis 2002.

**N° 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure**

- ◆ 9.4 « D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens »

La maison s'est engagée à réduire d'ici 2030 les émissions carbone directes (scope 1 et 2) de 50 % en valeur absolue et scope 3 de 50 % en valeur relative sur la base de celles de 2018.



N° 11 : Villes et communautés durables

- ◆ 11.6 « Réduire l'impact environnemental négatif des villes en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets »

Le Référentiel de construction durable de la maison a une approche autour de cinq objectifs qui mesurent la performance environnementale des projets immobiliers : les émissions de carbone, la qualité de l'air, la biodiversité, le sourcing local et la qualité environnementale.



N° 12 : Consommation et production responsables

- ◆ 12.4 « Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et réduction de leurs effets sur la santé et l'environnement »

Le groupe veille à la gestion des déchets et produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Acteur notamment en France sur certains métiers (tannerie, textile, cristal...), le groupe s'efforce de mettre en œuvre des solutions opérationnelles efficaces, fiables et durables. Il travaille à maîtriser ses rejets dans l'air, l'eau et le sol, dans un contexte où ses sites sont soumis aux réglementations les plus exigeantes en la matière (OCDE).



N° 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- ◆ 13.2 « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques »

Des actions sont mises en place par les différentes directions (industriel, immobilier, logistique) afin de contribuer à la réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Le groupe a pris des engagements forts en ce sens (objectif de réduction de 50 % de ses émissions en 2030). En complément, Hermès contribue à l'initiative Livelihoods (130 millions d'arbres plantés), qui compense en partie les émissions carbonées du groupe.

- ◆ 13.3 « Améliorer la sensibilité des collaborateurs aux sujets climatiques »

Les animations internes réalisées tout au long de l'année sont l'occasion de sensibiliser les équipes sur les sujets environnementaux et d'expliquer les actions. Une formation dédiée au développement durable sera lancée début 2021 pour l'ensemble des collaborateurs.



N° 14 : Vie aquatique

- ◆ 14.2 « Gérer les écosystème marins et côtiers »

L'élevage de crocodiliens nécessite la mise en place de mesures de protection des zones humides auxquelles le groupe et ses partenaires contribuent indirectement.

De plus, la maison participe indirectement à la restauration des écosystème côtiers de mangroves en Indonésie, en Inde et au Sénégal via les actions du fonds Livelihoods.



N° 15 : Vie terrestre

- ◆ 15.1 « Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystème terrestres et d'eau douce, en particulier les forêts, les zones humides »

Le groupe veille à la préservation des écosystème dans la mesure où il est concerné (sourcing des matières naturelles). Il étudie ses impacts pour en prévenir les effets défavorables.

Plusieurs maroquineries ont procédé à des plantations d'arbres fruitiers en privilégiant les espèces anciennes et locales, et à la valorisation d'espaces verts sous forme de prairies fleuries.

- ◆ 15.2 « Gestion des forêts »

Hermès soutient la gestion durable des forêts par une politique d'achats responsables sur les papiers, cartons et bois (sacs, boîtes, emballages...). Le groupe respecte les réglementations applicables en matière de sourcing de bois. Les peaux utilisées en maroquinerie par le groupe, d'origine européenne, ne proviennent pas d'élevages contribuant à la déforestation.

- ◆ 15.7 « Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées »

Le groupe soutient la lutte contre le trafic d'espèces protégées en Afrique en partenariat avec le programme Traffic/Africa-Twix du WWF France.